



Contrat durée déterminée de 1 semaine

Par **anne bertaud**, le **06/12/2008** à **13:24**

Je travaille dans une association qui emploie des aide a domicile, je suis donc employée en tant que tel .

Mon employeur a t'il le droit de me faire des cdd de une semaine (remplacement) ou devra t'il a un moment me proposer un autre type de contrat ?

Merci

Par **ptitchameau**, le **11/12/2008** à **09:45**

bonjour,
combien de CDD avez vous signé ?

Cordialement,

Par **anne bertaud**, le **11/12/2008** à **18:09**

j'ai signé trois cdd de une semaine chacun

Par **ptitchameau**, le **12/12/2008** à **17:12**

Bonjour ,

j'ai besoin de plus de précision :

- vos CDD sont -ils successifs?
donner moi les dates.

- Remplacez-vous toujours la MÊME PERSONNE ?

- Cette personne est -elle nommément désignée dans votre contrat ?

n'hésitez pas a me donner plus de précision,

Cordialement,

Par **anne bertaud**, le **13/12/2008** à **19:32**

Bonsoir,

Tout d'abord merci pour votre aide.

Je vais essayer de vous donner un maximum d'informations

Je disais dans mon message precedent que j'avais signé trois contrats , en fait j'en ai signé deux , je devais resigner un 3eme contrat ce vendredi mais ca n'a pas été le cas , ma responsable m'a dit qu'elle me donnerait mon nouveau contrat ce lundi. Je sais que je retravaille cette semaine car elle m'a donné mon planning du 15/12 au 21 /12

Mon premier contrat a debuté le 24 novembre, je vous cite:
l'engagement debute le 24 novembre (durée minimale 1 semaine) et prendra fin avec le retour de la salariée

. La personne que je remplace est nommée.

Mon 2émé contrata débuté le 01 decembre , pour une durée de une semaine , je cite:
Durée minimale 1 semaine pour le motif suivant contrat d'usage .

Salutations

Anne

Par **ptitchameau**, le **19/12/2008** à **15:47**

le motif de contrat d'usage ne me semble pas etre la bonne dénomination pour définir votre contrat.

vous remplacez toujours la meme personne ?

avez vous signé un 3ieme contrat ?

si vous pour quel motif cette fois ci ?

Cordialement,

Par anne bertaud, le 19/12/2008 à 21:33

j'ai demandé plus de précision à ma responsable, je ne suis plus en remplacement; elle m'a dit que le contrat que j'ai signé le deuxième donc (contrat d'usage) est un cdd allant de une semaine à 18 mois, selon les besoins de l'association, je ne connaissais pas ce type de contrat, d'où mes interrogations

merci à vous pour vos réponses